

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 310 du 22 mars 1952 :

n° 310

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 mars 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 1er avril 1952 la démission de son emploi offerte par M. Soyris (Claude), agent de contrôle et de l'hygiène à l'aérogare de Djibouti. M. Neveu (André) est engagé, pour compter du 20 mars 1952, en qualité d'agent d'hygiène à l'aéroport de Djibouti. Il sera également chargé du service de contrôle à l'aérogare sous les ordres directs du Directeur du Port. L'intéressé percevra un salaire mensuel de quarante-cinq mille francs (45.000 fr.). M. Neveu prêtera serment, conformément à la loi.